



Conflis constructeur automobile et client

Par **gregory**, le **11/08/2010** à **14:16**

Bonjour, rnbonjour Mrs Mme ,rnje suis actuellement détenteur d'une volkswagen passat acheter chez un concessionnaire de la marque.rn[s]le véhicule detenu depuis le 06/2005 a actuellement 77000kms et a suivie scrupulement tous les entretiens et réparation chez le concessionnaire de la marque.[/s]rn suite a de nombreuses panne dans la première année d'acquisition du véhicule tel que coupure moteur en marche normale, problème faisceaux, colonne de direction défectueuse, frein a main électronique bloqué le véhicule a été retenu 5 mois et demi et il a fait l'objet d'une demande de reprise ou échange du véhicule.rnnous n'avons pas pu avoir une réponse favorable du constructeur.rnde puis le véhicule est tombé en panne plusieurs fois or garantie constructeur qui est de 2 ans.rnc'est problème s'avère récurrent et connu de la marque.rnmon véhicule est actuellement chez un concessionnaire de la marque arrivé sur camion dépanneur et qui est tombé en panne devant chez moi, il s'avère après un diagnostic et un démontage partiel niveau moteur que la chaîne entraînant la pompe à huile est rompue entraînant la casse de plusieurs organes du bas moteur étant un problème connu du constructeur je souhaiterais que celui-ci prenne en charge la facturation et la réparation du véhicule.rnmerci pour toute information pouvant solutionner ce problème

Par **jeetendra**, le **11/08/2010** à **17:49**

[fluo]Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)[/fluo]rn3, rue Victor Hugo rn95503 CERGY PONTOISE rnTél : 01.72.58.72.94rn rnBonjour, la garantie contractuelle du constructeur est à priori dépassée, deux ans, à part agir sur le terrain de la garantie légale de vice caché je ne vois pas ce que vous pourrez faire d'autre, prenez contact avec le CDAD à Cergy Pontoise pour consulter un avocat à ce sujet, courage à vous, cordialement.